



PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

QUE le conseil, à sa séance ordinaire du 12 février 2024, a adopté les règlements suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1640-2024

MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 1258-2014 AFIN D'IDENTIFIER LE TERRITOIRE SUJET AUX ILÔTS DE CHALEUR URBAINS ET DÉCRIRE TOUTE MESURE PERMETTANT D'ATTÉNUER CE PHÉNOMÈNE

RÈGLEMENT NUMÉRO 1645-2024

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1259-2014 AFIN DE CRÉER L'USAGE « RELAIS DE MOTONEIGE » DANS LA CLASSE D'USAGE EXTENSIF (REC C) ET D'AUTORISER CETTE CLASSE D'USAGE DANS LA ZONE 92-A

QUE les titres de ces règlements décrivent à eux seuls leur objet;

QUE les règlements sont entrés en vigueur le 22 février 2024, à la suite de l'émission du certificat de conformité par la MRC de La Jacques-Cartier.

Ces règlements sont déposés au Service du greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Toutefois, nous vous invitons à consulter les règlements mis à jour sur le site Internet de la Ville au <https://www.villescjc.com/citoyens/services-municipaux/urbanisme/reglements-durbanisme>.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 27 février 2024.

Mélanie Côté
Assistante-greffière